



Conditions Générales de Vente

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de BEUNOT Jade EI, domiciliée au 4 rue Baptiste Baujault, 79 000 NIORT, immatriculée au SIREN : 841 661 903, SIRET : 841 661 903 00028, URSSAF.

Voici quelques définitions de notions utilisées dans le cadre de cette activité :

Utilisateur : toute personne qui utilise le site internet, pour le consulter, ou naviguer dessus.

Client : les personnes qui font appel aux services de la Prestataire.

Prestation : services professionnels effectués par BEUNOT Jade.

Prestataire : désigne BEUNOT Jade en sa qualité de professionnelle.

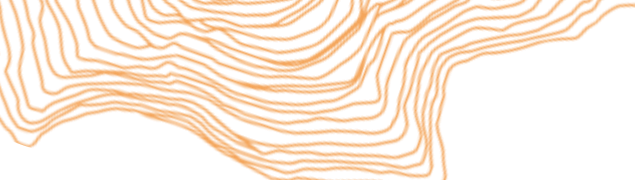
Client consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;

Client non-professionnel : toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ;

Client professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ;

Bien comportant des éléments numériques : tout bien meuble corporel qui intègre un contenu numérique ou un service numérique ou qui est interconnecté avec un tel contenu ou un tel service, de manière telle que l'absence de ce contenu numérique ou de ce service numérique empêcherait le bien de remplir ses fonctions ;





Contenu numérique : des données produites et fournies sous forme numérique ;

Service numérique : un service permettant au consommateur de créer, de traiter ou de stocker des données sous forme numérique ou d'y accéder, ou un service permettant le partage ou toute autre interaction avec des données sous forme numérique qui sont téléversées ou créées par le consommateur ou d'autres utilisateurs de ce service ;

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées ;

Fonctionnalité : la capacité d'un bien, d'un contenu numérique ou d'un service numérique à remplir ses fonctions eu égard à sa finalité ;

Compatibilité : la capacité d'un bien, d'un contenu numérique ou d'un service numérique à fonctionner avec du matériel informatique ou des logiciels, avec lesquels des biens, des contenus numériques ou des services numériques de même type sont normalement utilisés, sans qu'il soit nécessaire de convertir lesdits biens, matériels, logiciels, contenus numériques ou services numériques ;

Durabilité : la capacité d'un bien à maintenir les fonctions et performances requises dans le cadre d'un usage normal ;

Données à caractère personnel : les données à caractère personnel telles que définies à l'article 4, point 1, du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;



Article 1. Informations préalables

L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces conditions générales de vente reprennent les mentions obligatoires prévues dans les articles R111-1 et suivants du Code de la consommation.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Prestataire de services BEUNOT Jade et de ses clients.

Tout utilisateur du site internet <https://jadebeunot.fr> est tenu de consulter régulièrement les conditions générales de vente, et d'en prendre connaissance avant de procéder à tout paiement. Ce présent document vaut contrat d'adhésion et lie le Client à la Prestataire une fois accepté.

Le droit applicable dans le cadre de ces conditions générales de vente est le droit français, de manière exclusive, en exclusion de tout autre élément d'extranéité pouvant engendrer un conflit de loi ou de juridiction internationale. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

Pour pouvoir accéder aux services gratuits et payants de la Prestataire, il faut avoir la pleine capacité juridique : être une personne physique ou représenter une personne morale, majeure (+ de 18 ans) au moment de la signature du contrat et ne pas être frappée d'une incapacité totale ou partielle.

Le Client atteste, par la présence, disposer d'un équipement électronique adéquat pour utiliser les services de la Prestataire, à savoir : un ordinateur, une souris, une caméra, un microphone, des écouteurs, une connexion internet à haut débit, une application performante telle que Google Chrome, une carte bancaire active et un compte Google Drive.

Pour modifier ou mettre à jour son espace Client ou des données sensibles, la Prestataire peut être amenée à demander une confirmation d'identité, sous la forme la plus appropriée.

Si un manquement aux éléments de capacité ou concernant les prérequis est observé, le Client ou l'utilisateur se verra retirer les accès le temps de la régularisation. Il est donc primordial que le Client ou l'utilisa-



teur remplisse avec attention les champs concernant ses données personnelles.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont uniquement disponibles en français, pour consultation et interprétation. Les offres proposées ne peuvent être consultées qu'en français, par les clients et les utilisateurs. En cas d'achat ou de vente à dimension internationale, intégrant donc un élément d'extranéité dans la personne du cocontractant, les dispositions du droit français demeureront applicables.

Le Client peut demander à la Prestataire une copie datée, imprimée ou numérique, des conditions générales de vente souscrites à la date de la Commande ou de la Réservation.

Article 2. Indépendance des clauses et des parties

Toutes les clauses présentes dans ces conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres, qui continuent de produire leur plein effet. La nullité d'une des clauses ne peut pas menacer la survie du contrat d'adhésion pris entre les parties.

Les parties acceptent de conserver leur indépendance, et reconnaissent que ce partenariat ne vaut ni contrat de travail, ni pacte d'associés, ni pacte d'actionnaires. Cette collaboration professionnelle ne vaut aucunement fusion, scission ou création d'une nouvelle forme de société.

Les partenaires n'acquièrent aucunement de titres, d'actions ou de parts sociales dans leurs sociétés respectives, sur la base de cet engagement contractuel, sauf en cas de dispositions particulières contraires entre les parties.



Article 3. Services

Les services proposés par la Prestataire sont dans le domaine de la communication.

Pour cela, ces prestations sont proposées sur le site internet <https://jadebeunot.fr> :

- **Offre « Coup de pouce »** - Audit et création d'une stratégie des réseaux sociaux pour les entreprises, sur devis
- **Offre « Empreinte visuelle »** - Création d'une identité visuelle pour les entreprises, sur devis
- **Offre « Prise en main »** - Gestion des réseaux sociaux pour les entreprises, sur devis
- **Offre « Cousu-main »** - Création d'un site web pour les entreprises, sur devis

Si nécessaire, la Prestataire se réserve le droit de modifier le contenu des services, en appliquant des modalités particulières, afin de répondre au mieux aux besoins du Client.

Les fiches de présentation ne sont fournies qu'à titre indicatif.

La Prestataire peut décider de modifier librement ses offres et services pour l'avenir.

Il est toujours possible de demander des modalités sur mesure à la Prestataire. Elles peuvent donc être convenues entre le Client et la Prestataire, mais doivent faire l'objet de la validation d'un devis et d'un contrat signé dans le délai fixé entre les parties.

En cas de double engagement pris par le Client avec la Prestataire, les dispositions particulières prévaudront sur les dispositions générales de ce présent document.

Article 4. Durée et rythme

La durée des services proposés par la Prestataire est définie dans le devis et/ou le contrat.



Il s'agit d'une estimation pouvant connaître des réajustements au réel, au fil de la prestation.

Le rythme d'activité de l'entreprise de la Prestataire repose sur le planning hebdomadaire suivant :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30

Mardi : 9h-12h / 14h-17h30

Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30

Jeudi : 9h-12h / 14h-17h30

Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30

En dehors de ces créneaux, il n'est pas possible de joindre la Prestataire ou d'avoir un rendez-vous.

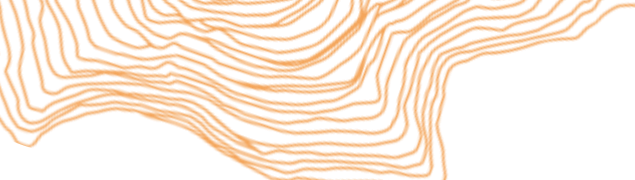
La durée de traitement des demandes par la Prestataire est estimée à 72h ouvrables. Il est rappelé au Client que la Prestataire conserve une entière indépendance dans la gestion de son planning et de ses plages horaires disponibles.

En aucun cas, le Client ne peut imposer des contraintes ou des limites à la liberté contractuelle de la Prestataire de définir ses disponibilités elle-même.

Article 5. Réservation et commande

Pour confirmer sa volonté de bénéficier des services de la Prestataire, une demande doit se réaliser par le biais du site internet, d'un mail ou d'un réseau social, pour être prise en compte. Une seconde étape reste de planifier un appel découverte pour déterminer les besoins et attentes de chaque personne intéressée par les services de la Prestataire.

Ensuite, la Prestataire prend le temps d'étudier les demandes avec soin, et se réserve le droit de refuser



une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses missions, ou en cas de motifs légitimes invoqués, en application de **l'article L121-11 du Code de la Consommation**.

Si la demande est acceptée, un devis personnalisé sera envoyé au prospect.

Ce devis personnalisé précisera :

- La mission contractuelle
- Les limites de la mission
- Toutes les modalités essentielles du contrat

Le Client est tenu de renvoyer le devis signé électroniquement ou manuscritement, afin de valider son accord contractuel.

En cas de double engagement pris par le Client avec la Prestataire, les dispositions particulières prévaudront sur les dispositions générales de ce présent document.

Le Client a conscience que tout devis non signé a une durée de validité d'un mois à compter de la date d'envoi. Toute signature du contrat vaut acceptation du devis et des conditions générales de vente.

Le Client accepte que pour confirmer le début de la mission, il devra valider sans réserve le cahier des charges de la mission, constituant en un devis. Sans quoi, la mission ne pourra pas commencer.

Dès lors, la Prestataire, travaillant sur la base de ce devis, refusera toute contestation concernant les points y ayant été validés au début de la mission.

Article 6. Politique tarifaire

La Prestataire facture ses prestations en fonction d'un tarif horaire fixe, pour les missions contractuelles définies, et variable pour les missions urgentes ou réalisées en dehors du champ de mission



contractuel.

Le tarif horaire des prestations est de 34€ HT.

Pour comptabiliser ses heures, dans le cadre de la mission, la Prestataire estime un nombre d'heures nécessaires pour la mission, et envoie un devis au Client.

Avant tout démarrage de la mission, le devis doit impérativement être renvoyé à la Prestataire et signé par le Client.

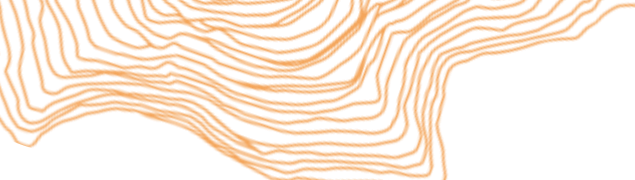
Pour toute mission exceptionnelle, urgente ou hors du champ du contrat, la Prestataire facture 42€ HT, et a un délai de quarante huit heures pour accepter ou refuser la mission, et en proposer les modalités, notamment concernant la deadline.

Sur demande, un forfait horaire peut être convenu par les parties et précisé par devis, pour la réalisation des missions contractuelles, sur la base d'un mois, renouvelable tacitement.

Dans tous les cas, un montant de 30% de la prestation devra être réglé lorsque la mission débute et sera conservé au titre d'un acompte non remboursable.

Les moyens de paiement acceptés par la Prestataire sont les virements bancaires et les chèques. Aucun paiement en plusieurs fois n'est autorisé, sauf accord express de la Prestataire. La somme correspondant au montant dû pour la prestation reste exigible à la date de la demande, dès la réception de la facture.

La Prestataire est exonérée de la TVA en application des **articles 151 et 293 B** du Code Général des Impôts. La Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.



Les impayés entraînent immédiatement la suspension aux accès des services de la Prestataire pour le Client en cause. Les frais de rejet seront supportés intégralement par le Client. Le compte de connexion peut être également suspendu ou supprimé.

Les tarifs proposés dans le cadre de réductions et les promotions accordées sont définis ou accordés par la Prestataire dans un délai déterminé. Aucun escompte ni acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Le montant des indemnités pour frais de recouvrement est de 40€ HT.

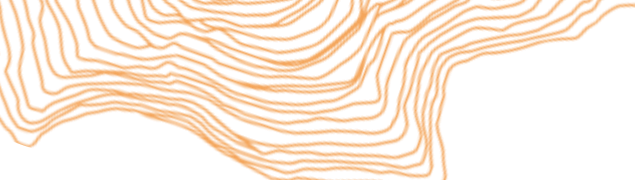
Article 7. Exécution de la prestation

Les prestations proposées sont réalisées à distance, à partir des informations communiquées et diligentes par les délais fixés entre les parties. Pour le bon déroulement de la prestation, les parties échangeront par message, mail, téléphone ou réseaux sociaux pour faire des points ponctuels de pilotage.

Concernant les réunions entre les parties, les moyens de communication seront les suivants :

- Appels téléphoniques
- Visio-conférence
- Mails
- Réseaux sociaux

Dans le cadre d'une visioconférence, la Prestataire enverra un lien au Client au plus tard 2h avant la réunion prévue.



Les séances font l'objet d'une préparation préalable du Client, qui doit réaliser les exercices prévus dans le workbook délivré. Ces exercices professionnels sont essentiels pour la bonne réalisation des missions de la Prestataire.

Après la séance, le Client peut demander à percevoir un compte-rendu par écrit, synthétisant ce qui a été fait, ce qui est en cours et les objectifs qu'il reste à atteindre, dans le cadre de ce programme.

Article 8. Obligations respectives

La Prestataire est soumise à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation de sa prestation, conformément au droit commun des contrats.

La Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels elle a été sollicité par ses clients.

La Prestataire respecte son obligation de conformité, concernant commandes. Elles sont réputées conformes et sans vices cachés.

La Prestataire respecte son obligation de conformité, concernant les produits numériques délivrés. Tous les produits commercialisés sont réputés conformes et sans vices cachés. Au sens des articles L 217-4 et suivants du Code de la Consommation, 1641 et suivants du Code Civil, chaque produit vendu doit être conforme à sa description, et exempt de tout vice caché.

Le Client consommateur ou non-professionnel dispose de trente mois pour faire valoir ses droits concernant un problème de conformité du produit délivré.



Pour faire appliquer la garantie légale de conformité ou de vices cachés, il faut prouver que :

- On ne peut pas utiliser le produit normalement, comme un produit similaire
- Cela ne correspond pas à la description donnée par le Client, même s'il fonctionne parfaitement
- Les prétendues qualités du produit sont inexistantes
- Il y a un défaut de fabrication, imperfection, mauvais assemblage
- Il y a une installation mal faite, rendant le produit inutilisable

Cette garantie n'est pas applicable dans les cas où :

- Le contrat de vente a été conclu avec un Client professionnel
- La demande a lieu 30 mois après l'achat ou la commande
- Le défaut ou le problème était déjà connu au moment de l'achat
- Le fameux défaut ne pouvait pas être ignoré à la date d'achat
- Le défaut est provoqué par la mauvaise utilisation de l'utilisateur, par exemple

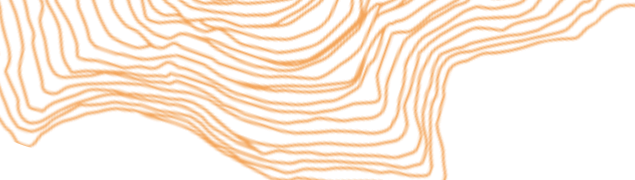
La Prestataire informera le Client en cas de mise à jour, dont celles de sécurité, et indiquera au Client la durée de ces dernières, sans frais, de manière lisible et compréhensible sur un support durable accompagnant la vente.

Le Client sera également informé sur les impacts des mises à jours et modifications du logiciel sur l'espace de stockage disponible et la disponibilité de la mémoire vive, durant toute la durée de garantie légale de conformité.

Pour le Client

Le Client s'engage à dialoguer avec intelligence, à fournir un détail précis de ses attentes afin d'orienter au mieux la Prestataire dans la réalisation de ses missions.

Le Client s'engage à verser la somme due au titre la prestation réservée.



Le Client s'engage à ne pas communiquer les codes d'accès aux programmes et services de la Prestataire, sous peine de suspension et de révocation de ses droits d'accès, et de versement de dommages et intérêts.

Le Client s'engage à remettre les informations et contenus nécessaires dans les délais impartis.

Le Client s'engage à communiquer les données personnelles exactes lors de la passation de commande .

Article 9. Limitations de responsabilité

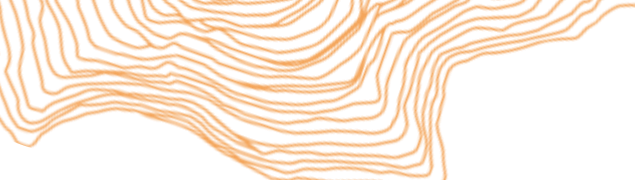
En cas de force majeure ou à la suite d'un événement fortuit, la Prestataire ne saurait être tenue pour responsable à l'égard des clients. Ces derniers seront informés, par tout moyen, des suites de ces événements. La force majeure est entendue comme étant un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

La responsabilité de la Prestataire ne saurait être engagée en cas de force majeure, ou de faute lourde ou intentionnelle du Client dans le cadre de la réalisation de la prestation.

Article 10. Données personnelles

La Prestataire s'engage à traiter les données personnelles de ses clients à des fins professionnelles et pour ses missions prévues dans le contrat.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou de limitation du traitement, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modi-



fiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018). Toute réclamation à ce sujet doit être portée, de préférence, directement auprès de la Prestataire, afin de trouver une solution adaptée.

En cas de différend, le Client peut librement le signaler à la CNIL, avec les informations légales en sa possession sur l'identité de la Prestataire ; au Préambule des présentes conditions générales de vente.

La durée de conservation et d'utilisation des données personnelles ne pourra pas excéder 3 ans, à compter de la première obtention de ces derniers.

La Prestataire s'engage à une politique stricte de confidentialité, et ne pourra divulguer aucune information donnée à l'occasion de la réalisation de ses missions, et à la fin du présent contrat. Le Client s'engage également à respecter une stricte politique de confidentialité dans le cadre de ce contrat, et ne pourra fournir d'informations à caractère privé concernant la Prestataire.

Afin d'améliorer les services proposés, la Prestataire se réserve le droit d'utiliser un retour statistique de ses prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).

Tous les mots de passe du Client communiqués à la Prestataire sont supprimés dans un délai de 48 heures après la fin de la collaboration contractuelle.

Merci de consulter la politique de confidentialité, prévue à cet effet, disponible sur le site internet

<https://jadebeunot.fr>.



Article 11. Propriété intellectuelle

Cette clause est rédigée en stricte application du Code de la propriété intellectuelle. Les éléments fournis par la Prestataire dans le cadre de ses missions restent de l'ordre de sa propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés. La reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Prestataire. Chaque support de travail et de communication (papier, numérique, électronique, oral...) reste sous la propriété intellectuelle et le droit d'auteur de la Prestataire.

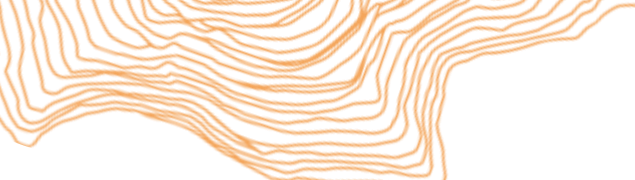
L'article L.111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que "l'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit n'emporte pas dérogation à la jouissance". Ce présent contrat ne vaut pas cession de droits d'auteur automatique ni des droits de jouissance ou de prérogatives contraires à la protection des droits d'auteur de la Prestataire. Les éléments fournis par la Prestataire dans le cadre de ses missions restent de l'ordre de sa propriété intellectuelle.

Pour la création de contenus, d'identité visuelle et de webdesign :

Tous les fichiers sources, de travail et de production restent sous la propriété de la Prestataire.

La cession des droits de reproduction s'effectue à la date du paiement des commandes du Client, qui supporte donc les frais et pertes pouvant être subis tout au long du processus d'expédition et de livraison.

La durée des droits de reproduction et de représentation des œuvres est prévue pour 10 ans à compter de la date du paiement de la facture émise. La cession des droits vaut pour le monde entier, dans les limites des obligations contractuelles.



Pour les photographies et vidéos :

La durée des droits de reproduction et de représentation des œuvres est prévue pour 70 ans à compter de la date du paiement de la facture émise. La cession des droits vaut pour le monde entier, dans les limites des obligations contractuelles.

Tous droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés. La reproduction, partielle ou totale, des supports mis à la disposition des apprenants ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Prestataire. Dès lors, la Prestataire reste titulaire de ses droits d'auteur et de ses droits patrimoniaux concernant la création de ses œuvres. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de prestations connexes à celles exercées par la Prestataire.

Aucune action de parasitisme et de concurrence déloyale ne sera tolérée.

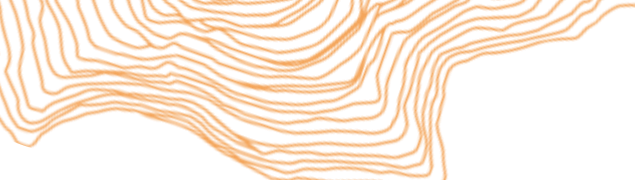
Il est strictement interdit au Client de procéder au don ou à la revente des supports écrits, oraux ou vidéos délivrés par la Prestataire, sous peine de poursuites judiciaires.

Mention commerciale

La Prestataire se réserve la possibilité d'inclure aux sites web qu'elle réalise une mention commerciale, telle que « Site réalisé par Jade BEUNOT », accompagnée de son logo et/ou d'un lien hypertexte pointant vers son site professionnel : <https://jadebeunot.fr>.

Disponibilités des œuvres

L'auteur des œuvres cédées atteste ne pas être lié à un contrat d'exclusivité sur les créations et œuvres originales concernées. Cela s'applique également aux parties qui apportent des œuvres qu'elles n'ont pas créées, mais dont les droits nécessaires pour la prestation restent disponibles.



Chacune des parties garantit la jouissance paisible des droits cédés au co-contractant, en contrepartie du strict respect de ses propres obligations contractuelles, sous peine de poursuites judiciaires.

Si le client manque à ses obligations de respect des droits de propriété intellectuelle de tiers et à son devoir de vérification de la disponibilité des œuvres ou des créations originales effectuées pour son compte par l'auteur, il reste le seul responsable juridique, sans porter préjudice, de quelque manière que ce soit, à l'auteur prestataire.

Article 12. Discretion et secret

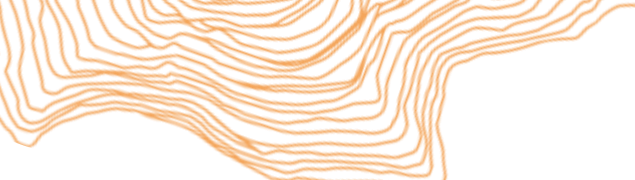
Les parties s'engagent réciproquement à respecter une politique de secret et de discrétion professionnelle dans le cadre de cette collaboration, et ne pourront fournir d'informations à caractère privé ou non public concernant l'autre partie.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation de secret professionnel et de discrétion, et violent le présent contrat s'ils ont un discours public de nature à porter préjudice à l'autre partie en cause.

Article 13. Délai de rétractation

Uniquement pour les clients consommateurs ou non-professionnels, sur la base de l'article préliminaire du Code de la Consommation.

Si éligible, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, pour annuler sa commande sans frais dans ce délai. Aucun versement ne peut être demandé pendant ce délai, sauf en cas de renonciation expresse au bénéfice de ce délai.



La renonciation expresse du Client, consommateur ou non-professionnel, au droit de rétractation permet d'exiger le paiement de la commande avant la fin des 14 jours légaux, à compter de l'inscription. Pour se rétracter, le client, consommateur ou non-professionnel, peut l'effectuer par tout moyen, sans avoir à se justifier.

La renonciation expresse du droit de rétractation s'applique pour une délivrance des services avant le délai de 14 jours, conformément au Code de la consommation pris en ces termes "Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation".

Le droit de rétractation n'est pas applicable pour les produits digitaux immédiatement descellés après leurs envois, conformément au Code de la consommation.

Article 14. Annulation

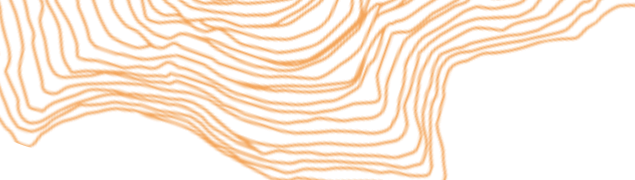
Le Client peut annuler sa participation à une réunion ou annuler sa commande, à condition de prévenir la Prestataire par écrit au moins 15 jours avant la date prévue, pour bénéficier d'une annulation sans frais et d'un remboursement de 70% des sommes versées.

L'annulation doit être communiquée à la Prestataire par le biais d'un mail à l'adresse :

contact@jadebeunot.fr

Article 15. Report

Toute demande de report de réunion ou de prestation doit être adressée par écrit à la Prestataire, au



minimum 2 jours avant la date prévue. Au-delà de ce délai, aucune demande de report de participation ne sera retenue. Dans tous les cas, la prestation restera due.

La Prestataire peut également être amenée à reporter les dates de réunions ou le calendrier d'exécution de la prestation. Dans ces cas, il s'engage à informer par écrit le Client dans les plus brefs délais. Le Client qui ne serait pas disponible sur ces nouveaux créneaux bénéficierait d'un report sans frais de réunion ou de nouvelles dates de prestations, jusqu'à 3 mois après le report programmé.

Article 16. Suspension

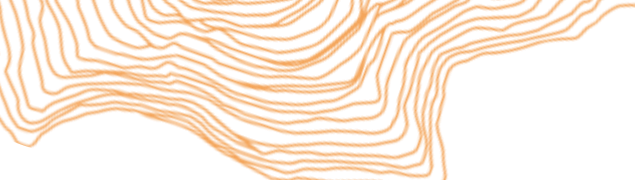
Les parties peuvent convenir de suspendre le contrat par accord mutuel, au moins 1 semaine avant la date souhaitée. La Prestataire peut être amenée à suspendre également le contrat, pour des motifs impérieux. Les motifs de suspension du contrat à l'initiative du Client peuvent être la maladie, un événement familial ou des blocages au niveau du programme. Dans ce cas, les paiements programmés au titre de la prestation seront suspendus d'autant de temps que la prestation n'aura pas repris.

La reprise de la prestation a lieu une fois que les parties procèdent à la levée de suspension du contrat, par accord mutuel. La décision définitive revient à la Prestataire.

Les parties conviennent que le délai de suspension ne pourra pas dépasser 2 mois à compter de leur accord mutuel formalisé par écrit. Au-delà de ce délai de suspension, le contrat prendra automatiquement fin, sans pénalités ou sanctions applicables aux parties.

Article 17. Retours client

Afin d'améliorer les services proposés, la Prestataire aux clients peut demander un retour statistique sur ses prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).



La Prestataire peut revenir vers le Client, après une prestation, pour lui proposer de remplir un questionnaire de satisfaction client, qui sera utilisé uniquement à des fins professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

La Prestataire peut diffuser des témoignages vidéos, audios et extraits de conversation avec le Client, afin de promouvoir son activité en ligne, sans dévoiler de données personnelles permettant son identification, sauf en cas d'autorisation expresse de sa part.

Conformément à l'**article 9 du Code civil**, tous les clients ont le droit à la protection de leur image, dont leur voix, et leur vie privée. L'utilisation de photographies, audios et vidéos les concernant doit faire l'objet d'une cession de droit à l'image consenti par écrit. La cession des droits d'images consentie par le Client est valable pour 10 ans à compter de son autorisation écrite.

Le droit à l'image cédé vaut sur tous les supports écrits, audios et vidéos nécessaires afin de promouvoir les services réalisés par la Prestataire, réaliser des contenus publicitaires ou de prospection, sur tout support de quelque nature que ce soit. L'exploitation des supports concernés par le droit à l'image est restreinte à l'Union européenne.

Article 18. Contentieux

Pour une réclamation

En cas de différend entre la Prestataire et un de ses clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit. La Prestataire dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Si aucune solution proposée ne convient au Client, les parties s'efforceront de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant toute procédure judiciaire.



Pour une résiliation

En principe, le présent accord prendra fin à la date prévue entre les parties.

- Offre « Coup de pouce » - Audit et stratégie digitale

La résiliation n'est pas possible avant la fin d'engagement prévue si la prestation a débuté.

- Offre « Empreinte visuelle » - Création d'une identité visuelle

La résiliation n'est pas possible avant la fin d'engagement prévue si la prestation a débuté.

- Offre « Prise en main » - Gestion des réseaux sociaux

Pour résilier le contrat, la partie à l'origine de la demande doit le signifier par écrit à l'autre partie, par mail ou courrier, et respecter un délai de préavis de deux semaines à compter de la date de réception de la lettre de résiliation.

Si cela est fait dans un délai plus court, une pénalité supplémentaire de 15% du montant total prévu dans le cadre de la prestation de services restera à la charge de la partie demanderesse. Si la demande émane du Client, cette pénalité s'ajoute en plus du montant déjà perçu par la Prestataire au titre de ses missions.

- Offre « Empreinte visuelle » - Création d'une identité visuelle

La résiliation n'est pas possible avant la fin d'engagement prévue si la prestation a débuté.

Pour un litige contractuel

En cas de litige, la clientèle professionnelle s'engage à saisir la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. La clientèle non professionnelle peut saisir gratuitement le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité du Prestataire nommé CM2C, 14 rue Saint Jean - 75017 PARIS - 01.89.47.00.14 - www.cm2c.

Dans tous ces cas de figure, les différends et litiges doivent rester strictement confidentiels et ne peu-



vent pas faire l'objet d'une crise médiatique causée par l'une des parties.

Dans le cadre d'un litige, et en l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui du ressort de la Cour d'appel de la Prestataire, hors dispositions légales contraires.

Article 19. Maintenance et liens hypertextes

Les liens hypertextes présents sur le site internet <https://jadebeunot.fr> sont susceptibles de renvoyer vers des sites, contenus ou documents tiers. En aucune façon, les liens hypertextes (par leur contenu ou leur créateur) ne peuvent engager la responsabilité de la Prestataire.

Le site internet est disponible de manière illimitée, 24h/24. Pour des raisons de mise à jour informatiques ou de problématiques internes, il est possible qu'il soit indisponible, pour une période donnée.

Dans ce cas, la Prestataire s'engage à mettre en œuvre des actions pour rétablir son bon fonctionnement. Il n'est toutefois pas tenu pour responsable si les liens, accès et espaces demeurent inaccessibles. En ce sens, aucune indemnité ni compensation financière ne sera reversée par la Prestataire ou ses sous-traitants.

Date de la dernière mise à jour : 31/07/2024